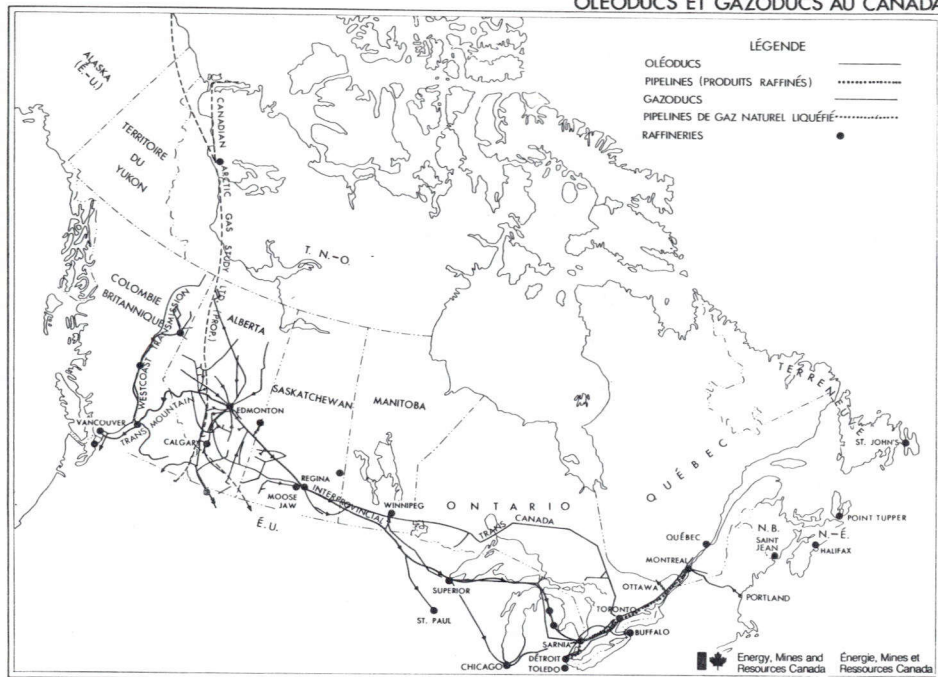


OLÉODUCS ET GAZODUCS AU CANADA



- réduire le taux moyen de croissance de l'utilisation de l'énergie au Canada, au cours des dix prochaines années, à moins de 3,5% par année;
- réduire d'ici à 1985 notre dépendance nette vis-à-vis du pétrole importé au tiers de notre demande globale;
- maintenir notre autonomie en ce qui concerne le gaz naturel jusqu'au moment où les ressources du Nord pourront être transportées sur le marché dans des conditions acceptables; et
- au moins doubler l'activité d'exploration et de mise en valeur dans les régions pionnières du Canada au cours des trois prochaines années, dans des conditions acceptables du point de vue social et environnemental.

Les mesures proposées comprennent:

- des modifications au règlement sur les terres pétrolières et gazifères qui réviseraient les redevances afin de faciliter l'exploration et la mise en valeur, permettraient une plus grande participation canadienne et assureraient un régime foncier plus stable;
- de nouvelles études sur les façons d'économiser l'énergie, et des modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu et à la Loi sur la taxe d'accise afin d'encourager l'économie de l'énergie;
- des modifications à la Loi sur l'Office national de l'énergie afin de faciliter la répartition du gaz naturel canadien entre les provinces consommatrices, en cas de pénuries;

- l'obligation pour les compagnies de commencer le forage de sites géologiques déterminés dans un laps de temps défini;
- la réduction du temps au cours duquel les informations géologiques sont considérées confidentielles;
- l'aide fédérale aux gouvernements et services provinciaux d'utilité publique en matière de révision de leurs politiques de fixation des prix de l'énergie électrique;
- la position du gouvernement fédéral voulant que les producteurs de charbon fassent la preuve qu'il existe au Canada un marché pour leur produit avant de s'engager à faire de nouvelles exportations de charbon.

Les dix prochaines années seront très importantes pour le Canada en ce qui concerne les questions énergétiques. Le pétrole et le gaz, objets de la publication, constituent 65% de la consommation canadienne d'énergie. Ils continueront d'être la source énergétique la plus importante pendant les 10 ou 15 prochaines années. Si les tendances actuelles ont libre cours sans qu'une stratégie visant l'autonomie n'intervienne, le Canada pourrait devoir importer du pétrole pour satisfaire de 40 à 47% de notre demande annuelle anticipée d'ici 10 ans.

L'autonomie ne signifie nullement l'autarcie à n'importe quel prix. En fait, il est probable que nous ne pourrions éliminer toutes les importations de pétrole au cours des 15 ans prévus

dans la stratégie et même au-delà de cette période. Il faudra du temps pour renverser la tendance actuelle qui est d'augmenter les volumes d'importations. L'exploration et le perfectionnement des moyens de transport sont essentiels pour atteindre l'autonomie et exigent à la fois temps et argent. Étant donné les coûts que cela entraîne, il est nécessaire, voire souhaitable, de continuer à importer du pétrole. Dans le cas présent, l'autonomie signifie qu'il faut nous assurer que le pays possède suffisamment de réserves d'énergie pour combler toute pénurie prolongée des approvisionnements de pétrole importé; c'est un autre des objectifs que le Canada s'est fixés dans *Une stratégie de l'énergie pour le Canada: politiques d'autonomie*; elle constitue le guide de notre avenir énergétique.

Bien que la période des dix prochaines années soit des plus importantes pour arriver à l'autonomie, il sera aussi nécessaire de planifier pour les années d'après 1990. C'est-à-dire pour le temps où le pétrole et le gaz naturel ne suffiront plus à la consommation canadienne et que de nouvelles sources et de nouvelles politiques devront être trouvées. Ces questions feront l'objet d'un autre document qui définira les perspectives énergétiques de remplacement à plus long terme.

Nouveau satellite pour 1978

Télesat vient de commander à la division *Astro-Electronics* de RCA un nouveau satellite de télécommunications, au coût de 19,1 millions de dollars.

La mise sur orbite du nouveau satellite, en 1978, coïncidera avec la date prévue de remplacement d'*Anik I* lancé en 1972. RCA fournira également l'équipement de commande au sol du satellite pour la station d'Alan Park près de Toronto.

Le nouveau satellite de télécommunications à deux bandes comportera 12 canaux de fréquence radio, similaires à ceux des trois premiers satellites de *Télesat*, ainsi que d'autres possibilités de communications. Les canaux permettront au ministère des Communications-Canada de poursuivre ses recherches expérimentales entreprises à la suite du lancement du satellite technologique de télécommunications (STT), le 17 janvier dernier.